



TRAVAILLEURS
EN ÉDUCATION
DU SCFP

LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

**Téléconférence :
récapitulation**

Juin 2019

Merci à tous ceux qui ont participé à la téléconférence du jeudi 13 juin. Si vous n'avez pas pu vous joindre à nous, voici un résumé des points abordés.

Nous encourageons les sections locales à se servir de ce bulletin pour dialoguer avec les membres du SCFP lors de prochaines réunions et pour discuter avec les médias et nos alliés communautaires de nos rôles et des services que nous fournissons.

Négociation centrale

Les membres du Comité de négociation du CSCSO ont rencontré des représentants de la Couronne et du Conseil des associations de conseillers scolaires (CACS) les 15 et 27 mai. Après quoi nous avons convenu des règles de base et du champ d'application de la négociation centrale. Nous nous réunirons de nouveau les 27 et 28 juin. Nous n'avons toujours pas échangé de propositions.

Champ d'application de la négociation centrale et locale

La coordonnatrice des conseils scolaires du SCFP, Darcie McEathron, a expliqué aux participants le processus de négociation centrale.

Le 6 juin, les conditions relatives au champ d'application de la négociation ont été transmises aux présidents des sections locales du SCFP, aux représentants syndicaux nationaux et aux directeurs des conseils scolaires. Nous avons demandé aux présidents des sections locales de les partager avec leurs équipes de négociation.

Conformément à l'article 17 de la Loi sur les relations de travail de l'Ontario, la distribution de ce dit document a déclenché le délai de 15 jours pour que les parties locales se rencontrent et entament les pourparlers locaux.

Les présidents et le personnel des sections locales ont également reçu une copie du formulaire de règlement des différends. Dans le cas où une section locale ou un conseil

scolaire estime qu'un élément déposé au niveau local appartient à juste titre à la table centrale, chaque partie locale peut produire un avis de contestation en soumettant le formulaire fourni à cet effet. Les instances centrales (le CSCSO, le CACS et la Couronne) en discuteront, prendront une décision et conseilleront les parties locales sur la marche à suivre.

Libellé coordonné

J'ai passé en revue le libellé coordonné fourni aux présidents des sections locales et aux représentants syndicaux nationaux. Ce document a été envoyé le 6 juin, accompagné de celui sur le champ d'application de la négociation centrale. Les sections locales ont été informées que la convention collective de plusieurs d'entre elles contenait peut-être déjà le libellé coordonné.

Les équipes de négociation ont été invitées à examiner le libellé coordonné avec le représentant syndical et à modifier le libellé en vigueur afin d'inclure tout élément manquant. Si la convention collective locale ne contient aucun du libellé coordonné, nous vous demandons de l'inclure intégralement.

Le Projet de loi 124

Mona Staples, membre du personnel juridique du SCFP affectée au CSCSO, a examiné le Projet de loi 124, la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Le Projet de loi a été déposé le 5 juin 2019 et il a été adopté en première lecture. Cependant, il n'a pas encore été promulgué loi.

Si le Projet de loi devait être adopté, il imposerait une période de modération de trois ans à tous les travailleurs du secteur public (à l'exception de ceux à l'emploi des municipalités). Pendant cette période, les salaires et les indemnités (tels que les avantages sociaux et les indemnités) seront plafonnés à 1 % par tranche de 12 mois. Cette restriction s'appliquera aux salaires, aux avantages sociaux, aux indemnités et aux paiements discrétionnaires et non discrétionnaires.

Des informations supplémentaires, y compris l'analyse de Mona et une note de service de Joe Matasic, directeur du SCFP-Ontario, et de Fred Hahn, président du SCFP-Ontario, ont été envoyées aux sections locales.

Prochaines étapes

Il faut bien comprendre que le Projet de loi 124 n'est pas encore chose faite et que nous ne devrions pas nous laisser abattre.

Les mesures prises par l'*Ontario Autism Coalition* et le maire de Toronto, John Tory, prouvent que le gouvernement conservateur peut se raviser. Mais, pour ce faire, il faut une mobilisation concrète.

Pour s'opposer au Projet de loi 124, nos membres devront faire appel au public et faire pression sur les députés. Mobiliser nos membres sera essentiel. À cette fin, quelques principaux événements sont prévus :

- Les sessions de formation en mobilisation, phase 2 (anglais et français), notamment la préparation à la grève, auront lieu dans toute la province en juillet. Les formulaires d'inscription ont été envoyés aux présidents des sections locales et les dates ont été affichées sur OSBCU.ca/CSCSO.ca. Inscrivez-vous bientôt, car nous ne pouvons pas garantir que les cours seront offerts à nouveau.
- Des réunions de dirigeants avec le SCFP-Ontario et le CSCSO se tiennent régulièrement. Les dates et les heures ont été envoyées aux présidents des sections locales. Elles sont également affichées sur notre page Facebook et sur OSBCU.ca/CSCSO.ca.
- Une réunion des dirigeants concernant d'éventuels moyens de pression aura lieu le 11 août au Holiday Inn de l'aéroport de Toronto. L'inscription est maintenant ouverte.
- Nous invitons les sections locales à faire parvenir aux membres des avis « Date à retenir » concernant la possibilité de votes de grève au cours des deux premières semaines de septembre.
- Le CSCSO est doté d'équipes de mobilisation dont les membres incluent le coordonnateur de la mobilisation du CSCSO, Mike Maguire, le représentant syndical national du SCFP, les agents de mobilisation du CSCSO et le personnel de campagne du CSCSO. L'équipe sera disponible tout au long de l'été pour collaborer avec les sections locales afin de s'assurer de la participation des membres, du public et des députés.

Nous serons à l'œuvre pendant tout l'été. Assurez-vous que vous êtes en mesure de communiquer avec vos membres et de partager les informations dès que vous les recevrez.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

En toute solidarité,



Laura Walton
Présidente du CSCSO
Adresse courriel : lwalton@osbcu.ca

MU:gb
sepb491